



Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

SSIAP 2

Objectif :

La formation SSIAP 2 permet l'acquisition des connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.

Public :

Agents S.S.I.A.P. 1 destinés à la fonction de chef d'équipe des services permanents de sécurité incendie des établissements recevant du public (E.R.P) et des immeubles de grande hauteur (I.G.H).

Prérequis :

- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 en cours de validité.
- Posséder une attestation de l'exercice d'agent de sécurité incendie durant au moins 1607h sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent.
- Posséder un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Modalités et méthodes Pédagogie :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Les jeux de formation : Dispositif de formation permettent d'accroître la motivation et l'engagement des apprenants en suscitant des émotions positives. Plusieurs catégories d'outils pédagogiques peuvent être utilisées dans les jeux de formation, parmi lesquelles les jeux de rôles, les mise en situation, le travail en sous-groupe etc

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.

Effectif et durée et Prix:

Le nombre de participants à la formation est fixé 4 à 12 personnes maximum par session.

Formation : 77h en présentiel et journée d'examen

Prix : **Sur devis.**

Modalité et délais d'accès:

2C, avenue de l'Energie 67800 BISCHHEIM

formation.securite67@gmail.com

Tel : **0607842200 / 0388475984**

Pour l'inscription se rendre sur le site internet : <https://formationsecurite67.fr>

A la réception du dossier d'inscription nous vous répondrons sous 48h. Toutes inscription est clôturée 7 jours avant le début de la formation.

Accessibilité PSH:

Répond aux normes d'accessibilités PMR

Pour les PSH veuillez contacter notre référent handicap : **Nolin Thierry** pour aménagement éventuel si possible.

Débouché :

Possibilité d'évoluer vers le SSIAP3.

Intervenant :

Formateur expérimenté et spécialiste dans le domaine.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

- Épreuve écrite : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. (15 min./ stagiaire)
- Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise. (20 min./stagiaire)

Validation

- Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP2 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle d'examen pour les candidats ajournés à l'une ou l'autre épreuve leur permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année.

Programme de formation

1 - Rôles et missions du chef d'équipe (38 heures)

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits
- Evaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis feu

2- Manipulation des systèmes de sécurité incendie (10 heures)

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité
- Installations fixes d'extinction automatique

3- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (6 heures)

- Réglementation du Code du travail
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

4 – Rôle et missions des agents de sécurité incendie (16 heures)

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours